



## Communiqué

# La Ville développe sa culture de l'accessibilité universelle

**La politique de la Ville de Lausanne en faveur des personnes touchées par le handicap se concrétise. A la suite de l'engagement le 4 mars 2019 d'un coordinateur en matière d'accessibilité universelle, des actions ont été entreprises et la Ville souhaite favoriser et propager davantage une culture de l'accessibilité universelle au sein de l'administration.**

Conformément au préavis N° 2018/03 sur l'accessibilité universelle, chaque direction a désigné un-e référent-e à l'accessibilité faisant partie d'un groupe de travail. Ce groupe de travail s'est rencontré à plusieurs reprises afin de centraliser et discuter les enjeux et projets autour des problématiques liées au handicap au sein de l'administration communale.

Une sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap visuel a été mise sur pied, en collaboration avec les bibliothèques de la Ville, pour sensibiliser le personnel à l'accueil de ce public-cible. De plus, un télé-agrandisseur permettant de faciliter la lecture par des agrandissements de caractères et par le changement des contrastes a été mis en prêt pour une durée indéterminée à la bibliothèque de Chauderon.

Un guide d'auto-évaluation de l'accessibilité a été mis à disposition de tou-te-s les responsables de projets et rédacteur-trice-s de politiques publiques ; ceci afin de compléter de manière adéquate le paragraphe sur l'accessibilité dans tous les préavis et rapports-préavis de la Municipalité. Ce guide contient les définitions des différents publics-cible, un recueil d'exemples de bonnes pratiques, ainsi qu'une liste des organisations et contacts qui peuvent venir en soutien aux différents projets de la Ville en matière d'accessibilité.

Finalement, la création d'une formation à l'attention de tou-te-s les collaborateur-trice-s de la Ville a été initiée en collaboration avec l'administration cantonale vaudoise et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). Au cours de l'année 2020, les objectifs pédagogiques seront affinés et la formation pourra alors être disponible.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**

[www.lausanne.ch/accessibilite](http://www.lausanne.ch/accessibilite)

Lausanne, le 3 décembre 2019